

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	14

**Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2013**

L'an deux mil treize, le onze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François Xavier HAUGMARD, Maire.

Date de la convocation : 4 septembre 2013

Présents :

François Xavier HAUGMARD, Jacques LAROCHE, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Patrice GILLIER et Jean-Pierre FAVRIEAU.

Absent ayant donné pouvoir :

Thierry GARNIER à Jacques LAROCHE
Anne FIOLEAU à Catherine FAUCONNIER
Jean-Pierre ROUX à Patrice RABILLER

Absent :

René RENAUD

Secrétaire de séance :

Sandy MARCINIAK

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2013 par l'ensemble des membres présents.

OBJET 655 : VENDEE EAU - APPROBATION DU RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Maire donne connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte ledit rapport.

OBJET 656 : TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'augmentation ou non de la redevance assainissement 2013.

Le Maire rappelle les points suivants :

- ✓ Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont été autofinancés
- ✓ Les travaux assainissement du lotissement les Noyers Parets ont nécessité un emprunt (in-fine)
- ✓ Les travaux de réhabilitation du réseau de collecte eaux usées de la commune prévus à moyen terme, sont estimés à plus de 500 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs communaux comme suit :

- Part fixe 52.25 €
- - de 40 m3 0.67 € le m3
- + de 40 m3 2.32 € le m3

OBJET 657 : BUDGET ASSAINISSEMENT - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT

Le Maire rappelle qu'en décembre 2012, un emprunt in fine sur trois ans avait été contracté pour la réalisation des travaux assainissement du lotissement les Noyers Parets

La Commune ayant récemment récupéré la TVA des travaux de la nouvelle station d'épuration et le solde de la subvention accordée par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt ci-dessous référencé :

- ✓ Référence du prêt : 8282120
- ✓ Montant du prêt : 80 000 €
- ✓ Durée du prêt : 3 ans
- ✓ Taux d'intérêt : 2.90% fixe par an
- ✓ Nature du prêt : In Fine

OBJET 658 : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE

Le Maire expose :

Le projet de création du syndicat mixte e-collectivités Vendée, auquel la Commune de L'Hermenault a décidé d'adhérer, va maintenant entrer dans sa phase de concrétisation.

Le périmètre de la future structure est en effet connu. Le Centre de Gestion et l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée, qui coordonnent la mise en place du futur syndicat mixte, vont transmettre au Préfet de la Vendée la liste définitive des adhérents. Il pourra alors saisir pour avis la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, avant d'instruire la demande et de prononcer la création du syndicat mixte, au 1er janvier 2014 autant que possible.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du futur conseil d'administration sera la suivante :

- Collège des communes – 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants
- Collège des communautés – 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants
- Collège des autres syndicats – 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- SyDEV – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Vendée Eau – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Trivalis – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Centre de Gestion – 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Les 3 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres syndicats). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués de leur collège, sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée qui, comme le prévoient les statuts, organisera cette élection par correspondance.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du conseil d'administration d'e-collectivités Vendée.

Monsieur Patrice RABILLER est proposé candidat pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, procède à l'élection.

Par 13 voix pour Monsieur RABILLER et un vote blanc, Monsieur Patrice RABILLER, est proclamé élu représentant de la Commune de L'Hermenault

OBJET 659 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVOM POLE EDUCATIF JULES VERNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la mise à disposition du personnel technique et administratif des communes de L'Hermenault, Marsais-Sainte-Radegonde, Saint Cyr des Gâts et Saint Martin des Fontaines, pour assurer les différentes tâches techniques et administratives auprès du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne.

Service technique :

- Monsieur Gérard CHAUVET – Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe a donné son accord pour une mise à disposition au SIVOM Pôle Educatif Jules Verne

Service administratif :

- Madame Cindy BOISSELEAU – Adjoint Administratif de 1^{ère} classe a donné son accord pour une mise à disposition au SIVOM Pôle Educatif Jules Verne

La Commission Administrative Paritaire va être saisie pour avis : la mise à disposition prend effet à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée d'un an au prorata des heures effectuées.

La Commune de L'Hermenault émettra un titre de recette en fin d'année au prorata des heures effectuées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention.

OBJET 660 : TARIF DE LOCATION DE LA PETITE SALLE DU JARY

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement pour rendre la petite salle du Jary autonome, sont en cours (création d'une entrée, de toilette handicapé, d'un point d'eau, installation d'un plan de travail, de plaques électriques, d'un réfrigérateur, d'un micro onde...)

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou l'augmentation du tarif de location de cette salle

Après délibération, le Conseil Municipal fixe par 8 voix pour l'augmentation, 4 voix pour le maintien et 2 abstentions, le tarif de location de la petite salle du jary comme suit :

- ✓ Mise à disposition d'un particulier ou d'une association de L'Hermenault : 60 €
- ✓ Mise à disposition d'un particulier ou d'une association hors Commune : 80 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture d'une proposition d'achat de la parcelle ZO 89. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette offre.
- Monsieur Daniel BADEAU remercie la Commune pour la mise à disposition des bâtiments de l'ancienne école primaire en vu de préparer son spectacle.
- A la demande de riverains, le Conseil Général doit installer un abribus vers l'église. Monsieur le Maire informe qu'il a proposé au Conseil Général de mettre cet abribus sur le parking l'Elan, afin de fluidifier la circulation et de préserver la sécurité des enfants.
- L'ordinateur permettant l'accès du public à internet à la bibliothèque doit être remplacé.
- Les radars pédagogiques devraient être installés en octobre prochain
- Les travaux de voirie devraient débuter aux dates suivantes :
 - Point à temps sur toute la commune : le 23 septembre 2013
 - Réfection du parking l'Elan et de la rue des Chailloux : 30 septembre 2013
- Les élections municipales seront les 23 et 30 mars 2014.
- La première réunion de travail pour l'inventaire des zones humides aura lieu le 24 septembre prochain.

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 656 au n° 660

HAUGMARD François Xavier	LAROCHE Jacques	GEFFARD Gilbert
NOIRAUD Marie-Hélène	RABILLER Patrice	GARNIER Thierry

RIVIERE Marie-Cécile	FAUCONNIER Catherine	RENAUD René
MARCINIAK Sandy	CHIRON Bruno	FIOLLEAU Anne
GILLIER Patrice	ROUX Jean-Pierre	FAVRIEAU Jean-Pierre